

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00286
Propriétaire(s) : Steve Marechal et Jeahan Kraya
Emplacement : 388A, 388B et 388C, avenue Winston
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 5, plan enr. 179
Zonage : R3S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00352 et D08-01-17/B-00353) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. Une des parcelles proposées (sur laquelle se trouve le triplex existant) ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la superficie du lot à 276,4 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 360 mètres carrés.
- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,05 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.